

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL608

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 36 BIS

A la première phrase de l'alinéa 11, remplacer le mot : « tarif » par les mots : « barème tarifaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.